

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis **COMPTES 2023** de l'Association de communes Sécurité Riviera (Préavis No 01/2024)

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président,
 Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le 30 Avril 2024 (en solo) et le 21 Mai 2024 avec le comité de Direction. La commission de Gestion était composée des membres suivants :

Communes	Membres	30 Avril 2024	21 Mai 2024
Blonay-St-Légier	Julien Decombaz	x	x
Chardonne	Anne Ducret	x	x
Corseaux	Jacques Marmier	x	x
Corsier	Nicolas Luyet	x	x
Jongny	Rodrigo Leal	x	x
La Tour-de-Peilz	Piero Negro	x	x
Montreux	Laetitia Cocelli Sivis	Jusqu'à 19.30	x
Vevey	Nicolino Berardocco (President)	x	x
Veytaux	Alexandre Koschevnikov	excusé	x

Lors de la séance du 21 Mai 2024, le comité de Direction et la Direction ASR étaient présents, comme ci-dessous.

Comité de Direction

Communes	Membres
Blonay-St-Légier	Bernard Degex (Président)
Chardonne	Yves Genton
Jongny	Dominique Pittet
Montreux	Jean-Baptiste Piemontesi (Vice-président), jusqu'à 20.00
Vevey	Alexandra Melchior
Veytaux	Arnaud Rey-Lescure

Direction ASR

Nom	Fonction
Frédéric Pilloud	Directeur ASR
Sébastien Piu	Directeur administratif et Chef des Services généraux
Sophie Lazarevic	Responsable des ressources humaines
Lionel Wandfluh	Responsable des finances
Lt col Ruben Melikian	Chef de service, Commandant de Police Riviera
Marc François	Chef de service, Responsable d'exploitation Ambulance Riviera
Lt col François Fleuti	Chef de service, Commandant de la Protection civile Riviera-Pays-d'Enhaut
Maj Jean-Marc Pittet	Chef de service, Commandant du SDIS Riviera

La commission les remercie de leur disponibilité, de la précision et de la complétude des réponses apportées.

Lors de cette rencontre, les questions et les réponses fournies ont été discutées.

Observations

La COGEST se félicite avec le Comité de Direction de la qualité du préavis et des informations additionnelles pour donner suite à notre demande lors des dernières séances, merci beaucoup.

Nous vous félicitons aussi concernant le résultat financier, et pour la différence favorable de CHF 4'042'352.22 par rapport au budget 2023. Néanmoins, comme précisé par un de nos conseillers, nous avons le sentiment que les résultats sont positifs pour des mauvaises raisons, peut-être au détriment de la qualité des prestations ?

La pénurie systémique au sein du Service de police qui a entraîné une diminution notable des dépenses liées au personnel génère de grands soucis à l'ensemble des commissaires. ¹

Merci à Madame Lazarevic pour la présentation très détaillée des résultats de l'étude de satisfaction des employées et employés ASR. Nous apprécions la transparence sur les résultats, la plupart positifs, mais aussi les moins positifs, et nous vous encourageons à poursuivre la direction prise vers une amélioration des communications entre la direction et les employés

QUESTIONS PRÉAVIS

Page 5 **Remarque :** Pour mieux comprendre l'augmentation du paiement par un système numérique un tableau avec les ratios par commune et par année sont souhaités, par exemple sous cette forme :

	2020		2021		2022		2023	
	Num.	Cash	Num.	Cash	Num.	Cash	Num.	Cash
Vevey	23%	77%	31%	69%	37%	63%	47%	53%
Montreux	15%	85%	20%	80%	25%	75%	38%	62%
LTP	25%	75%	29%	71%	36%	64%	46%	54%
Blonay	34%	66%	36%	64%	31%	68%	34%	66%

¹ Il est pris acte de cette remarque qui nous interroge quant à l'interprétation qui est faite de ce contexte particulier. En effet, les prestations en faveur du personnel ont été continuellement améliorées.

Texte : *La commune de Montreux a vu ses recettes diminuer par rapport à l'année précédente, signalant peut-être le besoin d'une analyse approfondie pour identifier les causes de cette baisse et pour envisager des ajustements stratégiques afin de renverser cette tendance.*

Question : Pouvez-vous expliquer quels ajustements stratégiques pourraient être pris par l'ASR dans ce contexte ?

Réponse : Il est difficile d'expliquer ce phénomène qui semble résulter d'une utilisation réduite des places de parc (même utilisation qu'en 2020). Logiquement, une moindre utilisation des places par ratio entraîne également une réduction des amendes. Nous pensons que l'introduction du stationnement payant le dimanche, une mesure qui a pris effet à partir du 1er mars 2024, inversera cette tendance.

Page
6

Texte : *L'année 2023 a connu un dépassement des recettes prévues d'environ 10% dans les entrées de facturation.*

Question : Le tableau au-dessus indique 5% d'augmentation de la facturation, typo ?

Réponse : Non, le total des revenus augmente bien de 5%, mais nous faisons référence uniquement à la facturation dans cette phrase, sans prendre en compte la diminution des subventions cantonales. Si l'on considère seulement la facturation, l'augmentation est bien d'environ 10%.

Texte : *Les remboursements de traitements (compte 436), relatifs aux paiements d'allocations pour perte de gain (APG) pour les collaborateurs absents pour cause de maladie, ont généré CHF +133'722.94 de recettes supplémentaires non prévues.*

Question : Cela démontre un taux d'absentéisme plus important que budgété. Pourriez-vous nous donner quelques statistiques sur les 3 dernières années et des explications complémentaires quant aux raisons

Réponse : Le nombre de dossiers « accidents » ouverts auprès de notre assureur était de 57 en 2021, 73 en 2022 et 55 en 2023. Les luxations, contusions, plaies et fractures sont les diagnostics les plus fréquents, pour des accidents non professionnels (sports, accidents de la circulation, accidents domestiques, loisirs, etc.). Les accidents professionnels ont généré 17 annonces auprès de notre assureur en 2021, 22 en 2022 et 17 en 2023. Les diagnostics les plus fréquents sont contusions, plaies, brûlures, luxations. Le nombre de dossiers « maladie » ouverts était de 26 en 2021, 32 en 2022 et 25 en 2023. Les diagnostics les plus fréquents sont ceux liés aux os, troubles psychiques, affections du rachis et troubles du système digestif. Contrairement aux cas « accidents », qui décroissent avec l'âge, les cas « maladie » touchent plus fortement les classes d'âge 45-64 ans. Concernant la différence entre le budget et les comptes, elle est principalement due à l'absence de standardisation (par exemple un % des charges personnels) dans l'élaboration du budget. Le calcul du pourcentage d'absence par service se base plutôt sur une moyenne des comptes des trois à quatre dernières années. Cette méthode ne prend pas en compte les évolutions des salaires ni des effectifs. Il s'agit d'un aspect qui nécessitera une révision.

Question : Le Tableau 3.3.1.1 : Les comptes 422,431 et 451 correspondent rigoureusement aux chiffres de la page 54 du document des comptes mais pas les comptes 435, 437,436,427 et 423, pourquoi ?

Réponse : Comme mentionné dans le titre 3.3, nous avons exclu le stationnement (610) qui a été traité en page 4. Concernant le compte 435, nous avons aussi exclu le montant des subventions communales de 19'933'274.78, qui se trouve dans le compte 601.4356.01 et qui représente le montant permettant à notre compte de résultat d'être à zéro et qui n'est pas pertinent à analyser.

Texte : *Le SDIS a bénéficié d'une contribution de l'ECA supérieure aux attentes, avec un excédent de recettes de CHF +198k. Cette hausse est principalement due à une augmentation du financement des soldes de miliciens, une décision qui n'avait pas encore été prise lors de l'élaboration du budget.*

Question : Les miliciens sont-ils rémunérés uniquement par l'ECA ou y-a-t'il une clé de répartition entre l'ECA et l'ASR ?

Réponse : Le financement du SDIS est assuré par l'ECA dans les limites de la loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels (LAIEN). Dans les limites de la LAIEN également, l'ECA couvre les dépenses nécessaires au respect du standard de sécurité. Les dépenses non prises en charge par l'ECA ou non couvertes par d'autres recettes sont supportées par les communes. Il s'agit par exemple des interventions suivantes : personne(s) enfermée(s) dans un ascenseur, inondation d'origine hors élément naturel, assistance sanitaire, prévention chute d'objet(s), etc.

Texte : *Le Service d'ambulances a aussi bénéficié d'un encaissement des APGs supérieur au budget de CHF +122k, résultant d'absences pour maladies de longue durée, non prévisibles, de certains membres du personnel.*

Question : De quel type d'absence parle-t-on ? Accident ou maladie professionnelle ou non-professionnelle ?

Réponse : En termes de proportions, une prépondérance est observée pour des situations relevant de maladies non-professionnelles de longue durée. Quelques cas d'accidents non-professionnels sont également relevés, mais avec des durées d'absence significativement moins conséquentes.

Texte : *La Direction a reçu un remboursement des assurances sociales supérieur au budget, ainsi qu'un montant provenant des excédents de 2017 à 2019 de l'assurance maladie non prévu, pour un montant total de CHF +103k*

Questions : Pourriez-vous donner plus de détails quant aux excédents de 2017 à 2019 ? Pourquoi ce retard ?

Réponses : Les excédents dans le domaine de l'assurance maladie, tels que ceux générés par Vaudoise Assurances, résultent généralement de la différence positive entre les primes encaissées et les dépenses liées aux sinistres et aux frais de gestion sur une période donnée. Le paiement des excédents plusieurs années après leur génération peut être dû à des audits nécessaires pour confirmer les résultats financiers, à des politiques internes de distribution, ou à des réglementations qui imposent des délais spécifiques pour la distribution des excédents.

Texte : *Polcom a observé que la facturation effective du domaine public était plus importante que le montant budgétisé, notamment en raison de la facturation de certaines manifestations, comme le Montreux Jazz Festival, qui n'étaient pas facturées auparavant.*

Question : Pourquoi cela n'était pas facturé auparavant, qu'est-ce qui a changé ?

Réponses : Dans le passé, certaines manifestations telles que le Montreux Jazz Festival n'étaient pas facturées en raison de pratiques historiques, souvent basées sur des accords informels favorisant la promotion culturelle et le tourisme. Récemment, nous avons adopté une standardisation des pratiques de facturation pour renforcer la transparence et l'équité.

Texte : La ligne « Direction et Services » devrait être selon la correspondance avec la page 56 du document des comptes : -20'159'977.69 , -24'005'627 , 3'845'650 soit 16 % de diminution des revenus.

Question : Cela implique les nouveaux totaux de colonnes suivants : -31'128'961, -34'656'310, -3'527'349 soit - 10%, donc une augmentation d'environ 10 % des recettes, pourcentage qui correspond à la première ligne du paragraphe d'explications de la page 6 du préavis : « L'année 2023 a connu un dépassement des recettes prévues d'environ 10 %.

Réponses : Nous comprenons votre remarque comme suit : à la page 6, nous avons montré que les revenus des services 600 à 609 ainsi que 650 et 660 ont été supérieurs de CHF 515'008 et ceux du stationnement (610) de CHF 682'411. Si le montant du compte 601 est inférieur, c'est parce que les subventions communales (qui sont intégrés à cette ligne) ont été réduites en raison des revenus supérieurs et de l'économie de charges.

Page
7 &
10

Texte : Les commandements de payer notifiés par la Chancellerie ont produit CHF +95k de recettes supplémentaires.

Enfin, les comptes Créance et Débiteurs (330) ont connu un dépassement de CHF -80k dans le Service d'ambulances. Cette situation résulte de la décision prise par le Service des finances, avec l'aval de l'auditeur, de provisionner 50% des factures impayées depuis plus de 360 jours. Cette mesure s'ajoute à la provision habituelle de 5% appliquée sur les créances clients.

Question : Pouvons-nous avoir un détail des factures en souffrances avec le nombre de jour du dépassement de l'échéance ?

Réponse :

Étiquettes de lignes	+360 jours	0-90 jours	180-360 jours	90-180 jours	non échus	Total général
605	169'772.94	230'042.30	112'728.64	62'192.10	703'864.06	1'278'600.04

Il est également important de noter qu'en 2023, un montant de CHF 181'675 a été défalqué des factures en raison d'actes de défaut de bien.

Commentaire additionnel séance du 21 mai : Toutes les factures en souffrance sont mises en poursuite (deux ou trois rappels et après la poursuite). Les ambulances sont un cas particulier à cause du nombre des débiteurs. L'ASR cherche toujours à montrer une ouverture, de l'humanité envers ceux qui ont des problèmes (personnes âgées, malades ou dans une situation difficile).

Page
8

Texte : Enfin, le poste Protection Civile a connu des recettes inférieures de CHF -168k par rapport aux prévisions. La diminution des effectifs a entraîné une réduction du nombre de jours planifiés pour les cours de répétition. De plus, pour les interventions en faveur de la collectivité, il y a eu globalement une diminution des besoins par manifestation et une décision cantonale négative concernant le Marché de Noël.

Question : Pourquoi une diminution de l'effectif ?

Réponse : Le changement de la loi fédérale sur la protection de la population et de la protection civile (LPPCi) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 a changé la durée de l'obligation de servir. Jusque-là, l'obligation était fixée de l'âge de 20 ans à l'âge de 40 ans. Depuis ce changement, l'obligation a été ramenée à 12 ans, puis 14 ans, ou 245 jours de service pour les soldats et les sous-officiers. La protection civile vaudoise a subi une réduction de l'effectif d'environ 36% de ses miliciens au 31 décembre 2020.

Un deuxième point concerne la diminution constante de personnes recrutées sur le plan fédéral et affectées à la protection civile. Une stabilisation des effectifs est constatée pour le contingent vaudois. Celui-ci devrait se maintenir aux environs de 300 à 350 nouvelles recrues par année. Les astreints sont incorporés dans leur région de domicile et l'on peut estimer à environ 30 nouveaux astreints pour l'ORPC Riviera-Pays d'Enhaut par année. Le nombre de départs dus à la fin de l'obligation de servir est d'environ 50 miliciens pour les deux années à venir.

Dans le rapport de gestion, les tableaux en page 69 et 71 démontrent les effets de cette diminution.

	<p>-----</p> <p>Question : Pourriez-vous fournir plus de détail sur la décision cantonale relative au Marché de Noël ?</p> <p>Réponse : La décision cantonale s'appuie sur un processus d'analyse dénommé « traitement des demandes d'intervention de la protection civile en faveur de la collectivité ». Celui-ci se base sur les conditions prévues à l'article 46 de l'Ordonnance fédérale OPCi.</p> <p>La décision du service cantonal est motivée par le fait que les conditions matérielles requises à l'art 46 OPCi pour justifier une intervention en faveur de la collectivité n'étaient pas remplies.</p> <p>Une intervention en faveur de la collectivité ne peut être réalisée par la protection civile que si elle est compatible avec le but et les tâches de la protection civile et permet aux participants de mettre en pratique les connaissances et le savoir-faire qu'ils ont acquis durant leur instruction.</p> <p>Voici quelques-uns des critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de moyens propres (le demandeur n'est pas en mesure d'assumer les tâches par ses propres moyens et ne dispose pas des ressources financières nécessaires) ; • Pas de concurrence excessive des entreprises privées ; • Le but premier de l'IFC n'est pas la réalisation d'un profit ; • L'intervention permet l'engagement des cadres et de la troupe aux échelons du groupe ou de la section. <p>Le demandeur n'ayant pas utilisé les voies de recours suite à la réponse négative, la décision est entrée en force.</p>
<p>Page 8 & 10</p>	<p>Texte : <i>Pour le poste d'Entretien Informatique (315), une économie de CHF +188k a été réalisée, une fois de plus en lien avec le projet Odyssée.</i></p> <p>Question : Le tableau en page 8 montre une économie de 300'213.90 CHF pour le compte 315, l'économie est partiellement justifiée en page 10 mais qu'en est-il du solde ?</p> <p>Réponse : Le but de ce chapitre est de présenter les principales variations observées. Pour une analyse détaillée, il convient de se référer aux « commentaires des rubriques par service » disponibles en annexe, où chaque compte est examiné individuellement.</p> <p>Concernant le poste 315, plusieurs écarts sont à noter dans le compte 601.315.01 avec un surplus de CHF 6k, résultant d'une surévaluation lors de l'intégration de notre logiciel Innosolv. Une économie de CHF 20k a été réalisée sur le compte 603.3151.01, liée à la maintenance de la GED et des switchs de l'ASR. Une réduction de CHF 16k est observée au 603.3155, probablement due à des frais d'entretien moins importants suite à l'acquisition de nouveaux véhicules. Les frais d'entretien ont également été moins élevés de CHF 15k au 605.3155, suite à une prise en charge de CHF 20k pour une réparation par la DGS, compensée par un dépassement de CHF 15k au 605.3156 en raison de diverses augmentations tarifaires. Une économie de CHF 6k a été réalisée sur diverses licences au 606.3151.01. Un dépassement de CHF 18k a été accordé pour le renouvellement du registre des entreprises au 608.3151.01, qui a bénéficié d'un crédit supplémentaire. Enfin, CHF 20k liés au réseau de l'Etat de Vaud ont été pris en charge par le fonds cantonal au 660.3151.01.</p> <p>De plus, le montant de CHF 188k provient d'un document de travail présenté lors d'une séance du CODIR. Il s'agit d'une erreur, le montant réel de la dépense non réalisée est d'environ CHF 220k.</p>
<p>Page 8 & 11</p>	<p>Question : Les totaux des 2 tableaux récapitulatifs ne concordent pas ?</p> <p>Réponse : En effet, nous avons retiré le service 604 du tableau de la page 11, car il ne devait plus figurer dans nos comptes. Cependant, comme vous l'avez mentionné plus loin, une petite écriture a tout de même eu lieu. Les comptes avaient déjà été audités une fois que l'erreur a été découverte (elle concerne un montant minime de CHF 199.95).</p>
<p>Page 9</p>	<p>Texte : <i>Concernant les frais de personnel incluant les charges sociales, une économie de CHF +1'300k a été réalisée. Cette réduction est principalement due à une pénurie systémique au sein de notre Service de police, ce qui a entraîné une diminution notable des dépenses liées au personnel.</i></p> <p>Question : Pourrions-nous avoir un tableau de synthèse par service et par mois sur toutes l'année 2023 des effectifs (EPT) à disposition vs le budget (EPT) alloué.</p>

Réponse : Le logiciel actuel ne nous permet hélas pas de produire un tel tableau. Nous examinons toutefois la possibilité d'acquérir de nouveaux outils informatiques qui nous permettraient de le faire.

Question : La pénurie liée aux personnels du Service de police nous interpelle. Quelles sont les conséquences de cette situation qui se prolonge sur les prestations fournies à la population et sur le personnel (heures supplémentaires, absentéisme, démission...)

Réponse : Les prestations de la Division de police-secours sont garanties en tout temps au travers de la planification du service qui permet de faire face à toutes les urgences. L'Organisation policière vaudoise (OPV) permet également d'apporter des appuis aux différentes polices du canton en cas de nécessité, notamment par une conduite centralisée du dispositif de police-secours. La Division de proximité, dont l'effectif est complet à ce jour, gère toutes les sollicitations non-urgentes et garantit la visibilité préventive et dissuasive sur l'ensemble de la Riviera.

Dans le paysage policier romand, cette pénurie systémique fait l'objet d'une attention soutenue s'agissant d'un phénomène général. Il est primordial de mettre un accent particulier sur la formation de nouveaux aspirants de police afin de combler les rangs dans toutes les polices. Police Riviera inscrit 3 à 5 aspirants à chaque départ d'école à l'Académie de police de Savatan.

Texte : *Par ailleurs, les multiples retards du projet Odyssee ont également permis d'économiser environ CHF +450k.*

Questions : Pourriez-vous nous faire un point sur ce projet (projet retardé ou abandonné, quels coûts totaux effectifs engagés ?). Y-a-t-il encore des engagements budgétaires pour ce projet ?

Réponses : En l'état, ce projet est abandonné dans sa conception initiale. Une communication a ce propos a été faite dans le cadre de la séance du Conseil intercommunal du 23 novembre 2023. Il reste la part intercommunale de l'accord à l'amiable consécutif à la rupture de contrat avec le prestataire (CHF 77,2k) + une part sur les frais en personnel du projet (estimée à CHF 8,5k).

Texte : *L'ensemble de ces économies de charges, totalisant CHF +1'720k, viennent s'ajouter à ce que nous qualifions d'économies structurelles, c'est-à-dire des économies difficilement compressibles. »*

Question : Pourriez-vous élaborer un peu plus la qualification d'économies difficilement compressibles ?

Réponse : Nous entendons par « économie de charges difficilement compréhensibles » des économies forcées qu'il était difficile de prévoir ou d'éviter. La planification des investissements est fixée au 1er janvier, alors que les véhicules sont mis en circulation tout au long de l'année. Le projet Odyssee est piloté par les Autorités cantonales. La pénurie générale concernant le personnel de police et la réduction provisoire du loyer de nos locaux de Vevey durant la phase des travaux contribuent également à cette imprévisibilité.

Page 10 **Texte :** *Les Frais de Formation (309) ont enregistré une économie de CHF +64k au sein du Service de police, liée notamment au report de certaines formations.*

Question : Quelles formations sont concernées et pour qui ?

Réponse : Les montants utilisés sur ce compte sont fluctuants et difficilement prévisibles car ils dépendent en bonne partie des besoins en formation continue des collaborateurs, notamment suite aux évaluations de fin d'année. Ainsi, la somme allouée aux cours CEP a été utilisée à hauteur de CHF 12'000.- sur les CHF 25'000.- prévus.

	<p>Les budgets destinés au cours tactiques et techniques (TTI, FOBA) n'ont pas été utilisés parce qu'ils dépendent des besoins d'éventuels nouveaux instructeurs dans ces branches techniques.</p> <p>Les reports de certaines formations (leadership) sont liés au calendrier de l'Institut Suisse de Police qui organise des sessions de formation obligatoires pour les cadres intermédiaires. Or, ce calendrier chevauchait d'autres formations externes envisagées et a primé sur ces dernières.</p> <p>De manière générale, toute formation est soumise aux exigences opérationnelles du service. Le seuil sécuritaire de base reste la priorité absolue et primera toujours sur une formation, qui sera ainsi reportée.</p> <p>-----</p> <p>Texte : <i>Cependant, cette économie a été contrebalancée par un dépassement de CHF -100k, qui s'élève à CHF -200k si l'on inclut le Service de stationnement (610), en raison d'un contrat défavorable passé avec Romande Energie.</i></p> <p>Question : Quel est la situation actuelle relative à l'approvisionnement électrique, y-a-t-il un nouveau contrat et avec qui ?</p> <p>Réponse : Non, il n'y a pas de nouveau contrat. Nous nous sommes engagés sur un contrat de 4 ans avec la Romande Energie (échéance en 2026). L'augmentation de prix a été intégrée au budget et diminuera d'année en année.</p>
<p>Page 11</p>	<p>Texte : Pour l'UTLI, l'écart observé s'explique surtout par un changement de personnel ayant significativement impacté les frais de personnel</p> <p>Question : Pourriez-vous donner un complément d'information ?</p> <p>Réponse : 2 postes vacants suite au départ de leurs titulaires respectifs ont été repourvus par des candidats dont les salaires d'entrée, de par leurs parcours, ont été fixés en début ou milieu de classe (vs fin de classe pour les titulaires partis). 1 poste est resté vacant ; le profil de compétences sera déterminé par le nouveau responsable UTLI.</p>
<p>Page 15</p>	<p>Question : Pourriez-vous compléter le graphique en page 15 par 3 graphiques complémentaires. → Écart absolu et relatif entre budget et compte par année → Augmentation des comptes année n vs année n-1 comparée à l'IPC → Augmentation des coûts/habitants année n vs année n-1 comparée à l'IPC</p> <p>Réponse : L'augmentation moyen semble être beaucoup plus élevé que l'IPC. Est-ce nous pouvons imaginer une stabilisation liée à l'IPC pour les années prochaines (exclus naturellement les couts liés aux projets ad-hoc, exemple maison de la sécurité) ?</p> <p>Nous vous invitons à vous référer aux informations contenues dans le fichier Excel annexé.</p> <p>Il est à noter que le graphique et les montants concernent les charges brutes de l'ASR en dehors de conventions de signalisation et de stationnement.</p> <p>Les éléments invoqués étant de nature très aléatoire, il nous est difficile de nous prononcer à ce stade.</p> <p>Commentaire additionnel séance du 21 mai : La COGEST invite l'ASR à analyser la progression budget contre IPC à partir des derniers 5 ans (et pas depuis 2007) pour avoir une visualisation plus claire de la croissance du budget.</p>

QUESTIONS COMPTES 2023

<p>600.3001 Rétribution des autorités</p>	<p>Question : Qui est intégré dans ce poste ? Quel membre du CODIR, Municipaux, Conseillers Intercommunaux ?</p> <p>Réponse : La rémunération des membres du Comité de Direction (CODIR), ainsi que les jetons de présence au conseil intercommunal, et la rémunération de la secrétaire du conseil intercommunal.</p>
<p>600.3060 Indemnisation et remboursement de frais</p>	<p>Question : Pourquoi il a été budgété 20'500 CHF alors qu'en 2022 les coûts étaient déjà de CHF 16'500 identiques à 2023 ?</p> <p>Réponse : Le budget a visiblement été reporté tel quel, alors que les coûts d'indemnisation sont forfaitaires et donc faciles à prévoir, soit CHF 16'500. Il s'agit d'une erreur qui est malheureusement à nouveau reportée sur 2024. Toutefois, ce compte prend également en considération des indemnités pour des coûts de déplacement en dehors du périmètre de la Riviera (environ CHF 1'000) qui n'ont pas été facturés en 2022 et 2023 et qui devront rester au budget.</p> <p>-----</p> <p>Question : Qui bénéficie de ces indemnisations ? Y-a-t-il un règlement des conditions à ce sujet ou comme le montant semble le montrer, s'agit-il d'un montant forfaitaire ?</p> <p>Réponse : Il s'agit effectivement d'un montant forfaitaire bénéficiant à tous les membres du CODIR, selon leur niveau de participation. Les montants alloués font l'objet d'un préavis soumis au Conseil intercommunal au début de chaque législature.</p>
<p>xxx.3055</p>	<p>Question : Comment ce poste a-t-il été budgété ?</p> <p>Réponse : C'est la masse salariale du service, une fois budgétée et soumise aux charges sociales, qui est multipliée par le taux d'indemnités journalières en cas de maladie (1,35 %).</p>
<p>xxx.3060</p>	<p>Question : Quel est le règlement relatif à ces indemnisations et remboursement de frais ?</p> <p>Réponse : Le règlement d'application du Statut du personnel intercommunal, en son article 40, stipule les conditions liées au remboursement des dépenses de service.</p> <p>-----</p> <p>Question : Qui approuve les dépenses ?</p> <p>Réponse : Le personnel soumet un formulaire de débours par voie hiérarchique. La ligne directe valide le bien-fondé de la demande avant traitement pour paiement par le Service RH.</p>
<p>603.3102.01 Campagne de prévention</p>	<p>Question : De quel type de campagne de prévention parle-t-on ?</p> <p>Réponse : Il s'agit des campagnes de prévention routière ou liées à des délits (par ex. prévention des vols dans les manifestations), ainsi que des frais</p>

	<p>engendrés lors des activités proposées aux enfants dans le cadre de passeports vacances ou des stands tenus avec le poste de police mobile. Cela se traduit par (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commande d'affiches - Achats de matériel tels que des bandeaux réflecteurs, des porte-clés pour caddies ou des « cardguard » avec un message de prévention des vols. - Des gourdes estampillées « ASR » pour les participant-e-s aux passeports-vacances - Don/soutien à la fondation nez-rouge en fin d'année. 	
<p>603.3111 Achats mobilier, mach., équip. Bureau</p>	<p>Texte : Un budget de CHF 70'000 avait été alloué pour l'acquisition de 15 postes de travail ergonomiques et de 20 vestiaires. Le coût réel s'est avéré inférieur aux prévisions, s'élevant à environ CHF 48'000. »</p> <p>Commentaire additionnel séance du 21 mai Les 20 vestiaires n'ont pas été achetés.</p> <p>Question : Les utilisateurs sont-ils satisfaits du matériel fourni ?</p> <p>Réponse : Selon les retours des utilisateurs, le matériel fourni correspond pleinement à leurs besoins et attentes.</p>	
<p>604.3151.01 Entretien matériel informatique</p>	<p>Question : Pourquoi y-a-t 'il encore des coûts ?</p> <p>Réponse : Comme mentionné précédemment, cela concerne un montant de CHF 199.95, résultant d'une erreur d'écriture de ventilation au début de l'année qui n'avait pas été détectée.</p>	
<p>608.3151.01 Entretien matériel informatique</p>	<p>Texte : Le dépassement est lié à la demande d'un crédit supplémentaire accordé pour le renouvellement du registre des entreprises de l'ASR, lors de la décision 05/2022 du Conseil intercommunal du 12 mai 2022. Le montant de ce crédit supplémentaire s'élève à CHF 20'000. »</p> <p>Question : Pourquoi ce n'était pas prévu dans le budget ?</p> <p>Réponse : Lors de l'établissement du budget 2023, soit en mars 2022, le préavis relatif au renouvellement du registre des entreprises n'était encore pas finalisé (déposé en mai 2022). Nous avons donc porté au budget le montant des coûts de maintenance de l'ancien registre des entreprises, somme qui était facturée par la société Ofisa.</p>	
<p>xxx.3170 Frais de réceptions et manifestations</p>	<p>Question : Pouvons-nous avoir le détail de ces montants ?</p> <p>Réponse : Nous vous invitons à consulter le fichier Excel annexé.</p> <p>Commentaire additionnel séance du 21 mai : La COGEST invite l'ASR à faire des Préavis pour ces montants (45-50K CHF).</p>	
<p>600.3193 601.3193 601.01.3193 603.3193 605.3193 650.3193 650.3193.03 660.3193 Cotisations</p>	<p>6'000.00 CHF 0.00 CHF 0.00 CHF 6'894.50 CHF 2'500.00 CHF 8'736.10 CHF 470.00 CHF 100.00 CHF 24'700.60 CHF</p>	<p>6'000.00 CHF 0.00 CHF 330.00 CHF 7'600.00 CHF 3'500.00 CHF 9'400.00 CHF 520.00 CHF 100.00 CHF 27'450.00 CHF</p>

	<p>Question : De quoi s'agit-il ? Pourrions-nous avoir la liste des dépenses détaillées de ce compte ?</p> <p>Réponse : Il s'agit de différentes cotisations à des associations, commissions et conférences auxquelles nos services opérationnels participent. Voir annexe.</p>
<p>601.3199 56'498.80 CHF 55'000.00 CHF 602.3199 110.00 CHF 500.00 CHF 603.3199 14'215.92 CHF 17'000.00 CHF 604.3199 0.00 CHF 0.00 CHF 605.3199 27'628.80 CHF 8'000.00 CHF 606.3199 627.30 CHF 500.00 CHF 607.3199 9'034.45 CHF 25'000.00 CHF 608.3199 2'252.50 CHF 2'600.00 CHF 609.3199 1.56 CHF 300.00 CHF 610.01.3199 3'306.90 CHF 7'000.00 CHF 650.3199 1'242.52 CHF 3'000.00 CHF 660.3199 0.00 CHF 3'000.00 CHF Dépenses diverses 117'918.75 CHF 121'900.00 CHF</p>	<p>Question : De quoi s'agit-il ? Pourrions-nous avoir la liste des dépenses détaillées de ce compte ?</p> <p>Réponse : Il s'agit des dépenses en lien avec les événements ASR en faveur du personnel, telles que le Noël des enfants, les soirées du personnel, ainsi que d'autres dépenses diverses, comme des émoluments ou le renfort en personnel pour les services d'ambulance via la société STAR.</p> <p>Voir annexe.</p>
<p>607.3199 Dépenses diverses</p>	<p>Texte : Le montant effectif des demandes d'adresses auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU), qui s'élève à environ CHF 5'000, a été bien inférieur à celui budgétisé de CHF 22'000.</p> <p>Question : Quel est le but de ces demandes d'adresses ?</p> <p>Réponse : Ces demandes auprès de l'OFROU servent à identifier les détenteurs de véhicules sur la base de leur immatriculation. Il s'agit des cas dans lesquels des amendes ont été infligées et qui demeurent impayées au terme du délai de réflexion de 30 jours. Ces démarches permettent de pouvoir consécutivement entamer une procédure d'encaissement desdites amendes (rappel, sommation, mise en poursuite, etc.) auprès des personnes concernées. L'OFROU est sollicité uniquement lorsque les personnes ne figurent pas déjà dans notre base de données.</p>
<p>605.3199 Dépenses diverses</p>	<p>Texte : En raison d'un cumul d'absences du personnel ambulancier, pour maladie ou accident, l'ASR a fait recours au personnel d'un service partenaire, STAR Ambulances. Cette organisation a détaché du personnel pour appuyer Ambulance Riviera et garantir ainsi la présence des équipages, tel que définis dans le contrat de prestations pluriannuel entre l'Etat et l'ASR.</p> <p>Question : Un compte spécifique à cette dépense ne donnerait-il pas une plus grande visibilité ?</p>

	<p>Réponse : Le recours à l'appui de STAR Ambulances est inaugural et fait suite à une situation exceptionnelle de sous-effectif. Dans l'absolu, la création d'un compte spécifique ne correspond pas à un besoin pérenne. Les mouvements comptables en lien avec l'appui de STAR sont de l'ordre d'une dizaine en 2023 et représentent, en volume financier, plus du 90% du montant total des dépenses diverses.</p>
xxx.4362	<p>Texte : Dans ce compte l'on retrouve le remboursement des assurances sociales, l'assurance maladie, remboursement poursuite.....</p> <p>Question : Il n'est pas facile de s'y retrouver. Pourriez-vous splitter ce compte en différents compte pour augmenter la lisibilité ?</p> <p>Réponse : En effet, ce sera fait lors de la mise en place du nouveau plan comptable MCH2.</p> <p>-----</p> <p>Question : Est-ce que les primes d'assurance vont augmenter en fonction du nombre de cas d'absences longue durée ?</p> <p>Réponse : Oui, c'est une possibilité.</p>
601.4362	<p>Texte : Nous avons anticipé dans le budget un remboursement des assurances sociales d'environ CHF 25'000, mais il semble que cette estimation ait été légèrement sous-évaluée, probablement en raison de la non-utilisation d'une partie du budget alloué au personnel. En réalité, CHF 60'000 ont été remboursés. De plus, nous avons encaissé CHF 61'000 provenant des participations aux excédents de 2017 à 2019 de l'assurance maladie, correspondant à notre part de la différence entre les primes encaissées et les prestations payées. Cet encaissement n'avait pas été prévu dans le budget. »</p> <p>Question : Merci de clarifier avec quelques détails</p> <p>Réponse : La participation aux excédents est détaillée précédemment. En ce qui concerne les CHF 60k, visiblement nous avons surestimé les salaires (départs, difficultés à recruter, etc), ce qui nous a fait payer trop d'acomptes</p>
601.3011 Traitements	<p>Question : Qui est intégré dans ce poste ?</p> <p>Réponse : Au 31.12.2023, il s'agit des postes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 postes d'apprentis • Assistante de direction • Secrétaire de direction – responsable des apprentis • 2 postes secrétaire – employée de commerce • Assistante RH • Assistante en gestion comptable • Responsable RH • Directeur • Spécialiste RH • Responsable finances

xxx.3011.01 Primes	<p>Question : De quoi s'agit ? Sur quel règlement s'appuie ce montant ?</p> <p>Réponse : Il s'agit de la prime d'assiduité, versée à l'ensemble du personnel pour l'année écoulée. La prime maximale est égale à un mois d'indemnités et est réduite de 10% par jour d'absence.</p>
601.3012 Personnel occasionnel	<p>Question : De quoi s'agit-il ?</p> <p>Réponse : Il s'agit d'aide ponctuelle administrative qui pourrait être nécessaire pour certains travaux (archivage par exemple).</p>
601.3111.01 Achats matériel informatique	<p>Question : Pourriez-vous nous rappeler les raisons pour lesquelles le budget 2023 est passé 46'300 CHF vs 16'898.79 compte 2022 ?</p> <p>Réponse : En 2023, nous avons mis en place le nouveau système de gestion du contentieux « Cash-In », lequel était partagé anciennement avec la commune de Montreux. Cette façon de faire générerait un certain nombre de problème pour le suivi des procédures. C'est pourquoi, une nouvelle installation, sur un serveur séparé, a été réalisée.</p>
xxx.3181 Frais de ports et CCP	<p>Question : Les Frais de port au global représentent plus de 200 KCHF, des solutions dématérialisées sont-elles envisageables et envisagées ?</p> <p>Réponse : Le montant principal de CHF 151'256.- provient de l'envoi des amendes. Il n'est pas possible de dématérialiser celles-ci.</p>
xxx.3186 Primes assurances tiers, choses et RC	<p>Question : Les Frais de Primes assurances tiers, choses et RC représentent environ 125 KCHF, pouvons-nous obtenir plus de détail à ce sujet ?</p> <p>Réponse : Il s'agit des primes d'assurances pour les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prime ECA pour l'ensemble des services • Responsabilité civile pour l'Association • Assurance RC+casco pour l'ensemble des véhicules de l'ASR • Assurance Tech-In-One pour les appareils techniques et vélos électriques
601.3055 Assurances perte de gain	<p>Question : Merci d'expliquer la différence entre le budget et les comptes</p> <p>Réponse : A ce stade, nous ne disposons pas encore d'éléments qui nous permettraient d'expliquer cette différence. Des recherches plus approfondies sont en cours.</p> <p>Email du 31 mai 2024 : Nous avons pu apporter une réponse concernant la différence significative entre le budget et le compte 601.3055. Après c'être penché sur cette anomalie de manière exhaustive, nous avons découvert un bug dans le logiciel Proconcept : la charge patronale de notre assurance perte de gain n'était pas imputée à certaines de nos collaboratrices. La société en charge de son implémentation, Prime, va corriger le problème au plus vite, mais nous ne pourrions pas retoucher les comptes de manière rétroactive.</p> <p>Ce bug était difficilement décelable, car nous avons également bénéficié d'une baisse des taux par rapport à ceux budgétés. Ce bug n'a eu d'incidence que sur les charges de ce compte. Le paiement à notre assurance a bien été</p>

	<p>effectué, et ce compte étant seulement un compte de charges patronales, il n'a aucunement touché les salaires des collaborateurs de l'ASR.</p>
xxx.3091	<p>Question : Est-il possible d'avoir un détail des formations suivies en les catégorisant selon différents critères, par exemple (formation initiale obligatoire, formation obligatoire de « refresh », formation de développement en subdivisant par exemple savoir-faire et savoir-être.</p> <p>Réponse : Il s'agit de formations hors domaine métier proposées par le CEP ou la POLCANT, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cours de préparation à la retraite ; - orthographe et grammaire ; - bonnes pratiques en bureautique ; - leadership personnel et intelligence émotionnelle ; - parler à son équipe ; - conduire et animer une équipe ; - outils du formateur occasionnel ; - Affirmation de soi : gagner en aisance personnelle. <p>Il n'existe pas encore d'outil de suivi des formations. Un tel outil est en voie d'élaboration.</p>
601.3183 Frais bancaires	<p>Texte : Des intérêts pour un emprunt avaient été intégrés au budget en vue de financer différents projets d'investissement, tels que le renouvellement de nos ambulances. Cependant, en raison de retards dans les délais de livraison et du fait que certains projets, comme Odyssee, n'ont pas utilisé les ressources prévues, l'ASR a pu financer ces derniers avec sa propre trésorerie, sans recourir à un emprunt, évitant ainsi les charges d'intérêt associées à ce compte.</p> <p>Question : Pouvons-nous avoir un point sur le plafond d'endettement de l'ASR ?</p> <p>Réponse : Le plafond d'endettement de l'ASR est de CHF 10 millions et ses passifs s'élèvent à CHF 13'974'304.</p> <p>Nous avons demandé des clarifications sur ce qui était inclus dans ce plafond à Monsieur le Préfet, qui nous a mis en contact avec la DGAIC.</p> <p>Tout d'abord, les passifs transitoires ne sont pas pris en compte dans ce plafond. Ensuite, la DGAIC considère que le plafond d'endettement doit limiter l'endettement « envers les tiers ». Dans cette optique, le montant que l'ASR doit rembourser aux communes membres pourrait être comptabilisé comme des passifs transitoires.</p> <p>En conséquence, l'endettement « réel » de l'ASR en 2023 s'élevait à CHF 3'029'881.</p>

<p>xxx.3185 Honoraires</p>	<p>Question : Les Frais de d'honoraires représentent plus de 250 KCHF, pouvons-nous obtenir plus de détail à ce sujet ?</p> <p>Réponse : Le détail est le suivant :</p> <p>601.01.3185 : CHF 26k</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relations publiques - CHF 4k • Réseaux sociaux – CHF 4k • Merchandising – CHF 14k • Autres – CHF 4k <p>601.3185 : CHF 93k</p> <ul style="list-style-type: none"> • RH – CHF 22k • Audit : CHF 7k • Informatique : CHF 15k • Maison sécurité : 34k • Autres : 15k <p>603.3185 : CHF 28k</p> <ul style="list-style-type: none"> • MJF : 9k • Avocat : 16k • Autres : 3k <p>605.3185 : CHF 51k</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecin conseil : 40k • Qualité ISO : 11k <p>610.x.3185 : CHF 61k</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission : 34k • Tri de la monnaie : 27k <p>Commentaire additionnel séance du 21 mai : Les coûts du tri de la monnaie inclut la prise en charge, le transport et toutes les opérations exécutées par une société externe.</p>
<p>xxx.3182 Téléphones</p>	<p>Question : Les Frais de téléphone au global représente plus de 300 KCHF, Peut-on avoir un récapitulatif détaillé de ce poste ?</p> <p>Réponse : Le détail est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Polycom : CHF 150k • Maintenance centrale : CHF 12k • Prestation MJF : CHF 30k • TT mobile: CHF 60k • eAlarm : CHF 2k • PCi : CHF 3k • Changements portables : CHF 5k • Aya : CHF 10k • Autre : CHF 27k
<p>605.3301 Amortissements créances et débiteurs</p>	<p>Texte : Le service des finances, avec l'accord de l'auditeur, a décidé de provisionner 50% des factures impayées depuis plus de 360 jours, en plus de la provision habituelle de 5% sur les clients. Les 50% restants seront comptabilisés en 2024. Cette décision a provoqué un dépassement de budget sur deux comptes, à savoir le compte 605.3301 pour un montant de CHF 80'491.87 et le compte 608.3301 pour un montant de CHF 7'917.73. Il est important de souligner que cette décision est jugée positive par l'ASR, surtout pour le service 605 (Ambulance), car la DGS accepte d'intégrer en charge jusqu'à 10% de perte débiteur. Avec la réforme du DISCUP qui devrait probablement avoir lieu en 2025 et la possible externalisation des</p>

	<p>prestations de facturation qui en découlerait, cette perte aurait sinon été supportée par l'ASR. »</p> <p>Question : Cette proactivité est saluée, néanmoins pourrions-nous avoir une vue sur le processus de relance des créanciers et la situation dans le temps</p> <p>Réponse : La situation des factures en souffrance vous a été présentée précédemment.</p> <p>En ce qui concerne le processus de relance, il consistait en une première relance à 30 jours, une deuxième à 60 jours et une troisième à 90 jours. Si nous n'avions aucune nouvelle après 120 jours, le débiteur était mis en poursuite. Nous avons supprimé une relance en cours d'année 2023 afin d'accélérer le processus d'encaissement.</p> <p>Il est difficile de réduire davantage ce délai car l'assureur intervient pour une partie des factures et nos débiteurs peuvent également subir des délais de remboursement.</p>
<p>xxx.3012 Personnel occasionne</p>	<p>Question : Ce poste peut être compris pour du personnel administratif mais comment peut-on envisager du personnel occasionnel pour la police ou les ambulances ?</p> <p>Réponse : Pour le Service d'ambulances, seule une personne est concernée. Il s'agit d'une ex-collaboratrice de l'ASR, devenue enseignante dans une école d'ambulanciers, et qui conserve un lien avec sa pratique professionnelle en travaillant pour Ambulance Riviera à hauteur d'un ou deux horaires de terrain par mois.</p> <p>Pour Police, le personnel occasionnel est recruté pour des tâches administratives, principalement au sein des réceptions gérées par du personnel civil.</p>
<p>xxx.3313 Amortissements équipements</p>	<p>Texte : « Le problème des amortissements est lié à la méthode de budgétisation. En effet, un équipement est amorti de manière effective dès sa mise en circulation, alors que le budget prévoit un amortissement complet pour l'année entière. Ainsi, un véhicule acquis en décembre ne sera amorti qu'à hauteur de 1/12 de la charge budgétaire. »</p> <p>Question : Cette méthode sera-t-elle revue pour le budget 2025 ?</p> <p>Réponse : En effet, nous avons prévu d'amortir toute nouvelle mise en circulation dans l'année budgétaire au 1er juillet au lieu du 1^{er} janvier afin de mitiger cet écart.</p>

QUESTION SUR RAPPORT DE L'AUDITEUR

Rapport	<p>Texte : Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'Audit suisse 910Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'ASR et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. »</p> <p>Question : Est-ce qu'un audit des comptes a déjà été fait et si oui, de quand date le dernier ?</p> <p>Réponse : Non, aucun audit complet des comptes n'a été réalisé. Il est précisé que notre pratique dans ce domaine est similaire à celle de nos communes membres.</p>
----------------	--

CONCLUSIONS

La Commission a passé au vote final avec comme résultat l'unanimité des membres en faveur de l'adoption de ce préavis tel que présenté.

En conclusion, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis No 01/2024 du Comité de direction du 21 mars 2024 sur les comptes 2023 de l'Association de communes Sécurité Riviera,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'approuver les comptes de l'exercice 2023, dont les charges brutes s'élèvent à CHF 43'268'803.11, les revenus à CHF 23'335'528.33, pour une charge totale à répartir de CHF 19'933'274.7. ;
- d'en donner décharge au Comité de direction.

Pour la Commission de gestion :

Nicolino Berardocco, président-rapporteur

Vevey, le 31 mai 2024

Annexes :

- xxx.3170.xlsx
- xxx.3193.xlsx
- xxx.3199.xlsx